

<b>Présents :</b>	
Adjoint au Délégué académique à la formation initiale et continue (DAFPIC)	M. VALLIER
Ingénieur conseil CARSAT Pays de la Loire	M. BERTON, M. MATTENET
Chargé de formation CARSAT Pays de la Loire	M. PAITRY
Coordonnateurs dispositif Rectorat de Nantes	Mme BERNARD, M. LE GAL
Représentante de la mission de contrôle pédagogique à l'apprentissage - MCPA	Mme LENGRONNE
DAFPEN	Mmes GERARD et SAUNIER, M. CORBINEAU
Représentante des chefs d'établissements privés UNETP	M. LEANDRE
CNFETP (Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé)	M. DUBE
Correspondante pédagogique et formatrice du privé	Mme OILLIC
Inspection pédagogique – Rectorat	Mmes BOURGOUIN, BLUTEAU-DAVY (doyennes) Mmes IZAC, PROLONGEAU, SALETTE Mrs AUBRIOT, DZIUBANOWSKI, GIRARD, MARGUIER, RADIGOIS
Inspectrice Santé Sécurité au Travail	Mme HUHARDEAUX
INRS	Mme BALANDRAUX, M. MACAIRE
Infirmière conseillère du recteur	Mme FEUTRY
Enseignants Formateurs	Mmes COURSON, LOIRAT, TEMPLIER et M. PIQUET
DDFPT	Mme GUERIF, M. POIRIER
<b>Excusés :</b>	
Enseignant Formateur	M. PEREL

La crise sanitaire justifie que cette réunion se déroule en visioconférence. Elle a débuté à 9h30.

**Intervention de Monsieur VALLIER, adjoint au DAFPIC** qui réaffirme l'importance pour l'Éducation nationale et M. le Recteur de l'enseignement de la Santé et sécurité au travail. Cet enseignement participe à la formation du citoyen et du professionnel en devenir. Ancré sur des références sociétales, celui-ci constitue un enjeu majeur de la formation initiale, avec deux objectifs : inculquer une culture de prévention et développer des compétences face aux risques professionnels, ce qui ne peut avoir qu'une incidence favorable sur la sinistralité des nouveaux embauchés. Il est donc fondamental de former au plus tôt, élèves, apprentis et étudiants.

L'engagement pour cette cause se traduit par la convention signée entre la CARSAT, l'Académie, l'enseignement privé sous contrat et la Région Pays de la Loire. Dans ce cadre, la subvention de 30 000 euros de la CARSAT est destinée à la réalisation d'actions ou de projets en ce sens.

Monsieur VALLIER tient à souligner l'implication de tous les acteurs engagés, notamment les enseignants formateurs et la nouvelle équipe des IEN en charge du pilotage des formations. Il s'agit de faire vivre et de développer les projets existants, d'investir dans de nouvelles activités, de maintenir voire développer le vivier de formateurs en capacité de délivrer formations et certificats répondant aux exigences des diplômés.

**Monsieur BERTON, ingénieur conseil à la CARSAT**, en coprésidence, souligne l'importance pour l'Assurance Maladie de s'impliquer dans la formation initiale comme en témoigne la collection « Tuto Prév' » qui va s'enrichir de trois nouveaux numéros consacrés : à l'aide à la personne en 2020, au secteur hôtellerie restauration en 2021 et au secteur propreté nettoyage en 2022.

Dans le contexte actuel de pandémie, la Caisse nationale d'assurance maladie ne peut pas confirmer le maintien de ses objectifs à savoir, sensibiliser les enseignants à la démarche d'analyse par les risques pour exploiter au mieux ce support pédagogique. Il souligne la difficulté de trouver des entreprises prêtes à accueillir des groupes en vue de l'analyse de situations de travail.

Monsieur Berton annonce son départ vers d'autres activités.

**Monsieur MATTENET, ingénieur conseil à la CARSAT**, remercie les acteurs qui ont réussi à maintenir les projets malgré le contexte sanitaire et qui ont ainsi contribué à faire vivre cet enseignement.

**Madame BALANDRAUX** rappelle que l'INRS n'est plus signataire de la convention mais que l'engagement pour accompagner les différentes formations, du CAP au BTS, continue à travers diverses actions telles que l'aide apportée face aux problèmes de gestion et de mise en place des formations, la communication sur les nouveautés définies au niveau national et la communication auprès des formateurs de formateurs.

**Madame BERNARD** présente l'ordre du jour, les différentes formations passées en revue et les sujets qui feront l'objet d'un bilan.

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité de pilotage académique du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## 2. BILAN DES ACTIONS ES&ST PAR DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/20 – Annexes 1, 2 et 3

Le compte rendu des actions porte, d'une part, sur les **formations à destination des formateurs** et, d'autre part, sur **celles proposées aux apprenants**. Il est commenté par la personne référente de chaque dispositif avec des compléments apportés par les inspecteurs présents et par Monsieur DUBE du CNFETP pour ce qui concerne l'enseignement privé.

Madame BERNARD explique que le nombre de formateurs est suffisant mais qu'il convient de le garder à ce niveau, ce qui nécessite de combler les différents départs. Elle met l'accent sur la difficulté à recenser les besoins qu'elle justifie par trois raisons : la diversité de l'offre, la difficulté de décryptage de tous les sigles et la confusion entre ES&ST et SST. Elle remercie les formateurs et référents de l'aide apportée à la mise en place de ces différents dispositifs.

### 2.1 ENSEIGNER LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ESST)

#### Intervention de Madame LOIRAT

- Dans le public, sur les 110 inscrits à la formation, 73 validations ont été enregistrées et 37 abandons causés par une surcharge de travail, des problèmes de santé, une validation à l'INSPE ou un manque d'information.
- Cette formation rencontre un vif intérêt auprès des participants grâce notamment à la journée en entreprise, 88 % d'entre eux la recommandent. Elle ne s'adresse pas uniquement aux enseignants de la voie professionnelle, des secteurs STI et tertiaire, mais concerne également ceux de BTS, dont les référentiels mentionnent des compétences communes au programme ES&ST. L'ES&ST constitue la

porte d'entrée vers un panel de formations qui permet de répondre aux exigences des référentiels. Il est regrettable que les besoins soient loin d'être couverts dans certains établissements.

- Sur les 1247 enseignants qui ont obtenu l'attestation de formation en ES&ST, 789 ont poursuivi leur parcours en s'inscrivant à une autre formation.

#### **Intervention de Madame OILLIC et Monsieur DUBE**

- Dans l'enseignement privé, 36 enseignants ont suivi le module 1 en rapport avec les compétences de prévention dans le but d'appréhender les démarches d'analyse d'une situation de travail et 12 ont participé au module 2 dédié aux compétences pédagogiques dont l'objectif cible l'appropriation des pratiques pédagogiques en vue du transfert aux apprenants.

#### **Points de vigilance :**

- Dans le public, le taux d'abandon nécessite d'apporter une attention particulière lors du recrutement notamment en croisant les listes ;
- La situation sanitaire actuelle oblige à organiser la journée consacrée à l'analyse de situations de travail non pas en entreprise mais dans les établissements scolaires. Cette option est validée par Madame BALANDRAUX, mais uniquement à titre exceptionnel ;
- Dans le privé, les modalités de recrutement reposent sur le volontariat, ce qui explique l'effectif limité des participants. Or, cette situation pourrait créer, dans les années à venir, un déficit de compétences pour l'enseignement de la Santé et Sécurité au Travail, d'où la nécessité de communiquer auprès des enseignants et des DDFPT.

Des solutions sont également à trouver pour développer l'offre. Madame BALANDRAUX précise que les attentes de l'INRS liées à la subvention de la CNAM et de l'INRS sont identiques dans le privé à celles du public. Les disparités sur l'état d'avancement entre les deux secteurs nécessitent de trouver des solutions pour développer l'offre. Trois jours, dont une journée en entreprise, sont consacrés au module 1 soit 18 heures et deux au module 2. La mise en place d'une formation hybride lors du module 1 pourrait être une réponse. D'ailleurs, une journée en distanciel sur les trois a été proposée dans le module 1.

Monsieur LE GAL explique que, Monsieur PEREL, formateur de formateurs en ES&ST, a suivi une formation sur l'outil Via afin d'organiser une classe virtuelle, « J1 de rattrapage », destinée aux stagiaires absents à la première journée, de façon à leur permettre de ne pas décrocher. Plusieurs référents se forment également à cet outil pour assurer au plus près, l'accompagnement des enseignants qui suivent cette formation hybride.

## **2.2 LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)**

#### **Intervention de Madame COURSON**

Rappel des compétences correspondant à chaque niveau de formation :

- La formation initiale SST (ou SST de base) forme des secouristes (SST) qui sont des exécutants chargés d'appliquer les gestes de premiers secours et des actions de prévention ;
- La formation de formateurs SST aboutit à des formateurs SST (Fo SST) qui dispensent la formation de base ;
- La formation de formateurs de formateurs SST (Fo Fo SST) prépare ceux qui assurent la formation des enseignants, futurs formateurs SST.

La crise sanitaire a amputé le programme d'une formation SST initiale et d'un MAC (maintien de d'actualisation des compétences) de formateurs SST. De plus, deux MAC de formateurs SST et une formation de formateurs SST n'ont pu être terminés avant début juillet et les jours manquants ont été reportés au premier trimestre de la nouvelle année scolaire.

**Deux formations de formateurs SST (Fo SST)** ont été organisées, de ce fait l'académie compte 20 nouveaux formateurs SST depuis septembre 2020.

**Dix sessions de Maintien de d'actualisation des compétences (MAC)** ont été réalisées sur les onze prévues soit 101 formateurs SST recyclés. 121 formateurs ont été convoqués à un MAC, 104 y ont assisté soit un taux de présence de 86 %, preuve de l'intérêt de poursuivre la stratégie de communication appliquée depuis quelques années (information précoce des dates dont l'origine provient de plusieurs canaux). Les 17 absences s'expliquent par des arrêts maladie, des projets pédagogiques ou des doubles convocations. Cependant, dans un souci de limiter la durée et les frais de déplacement, le nombre de formateurs au niveau d'un département ne correspond pas toujours exactement au nombre de places offertes.

**Dans le secteur public, à ce jour, le nombre de formateurs SST s'élève à 259 et le nombre de jeunes formés** (élèves, étudiants, apprentis) **dépasse légèrement 2200**. La diminution du nombre des élèves formés s'explique à la fois par la crise sanitaire qui a interrompu brutalement les formations et par le fait que la formation au SST, pour les élèves qui préparent le diplôme du bac pro (ancienne formule), ne semblait pas comprise comme obligatoire par les directions et certains formateurs. Cette baisse de près de 40% demeure, selon Madame BALANDRAUX, inférieure à celle constatée au niveau national qui avoisine plutôt le 50%. Malheureusement, cette tendance pourrait perdurer car, depuis la rénovation de la voie professionnelle, la formation au SST est référencée uniquement dans le programme de PSE en CAP et dans certains référentiels professionnels de bac professionnel. Elle a disparu du programme de PSE en bac professionnel.

#### **Points de vigilance :**

- Difficultés de construire des listes fiables d'enseignants pour les premières formations prévues mi-novembre ;
- Utilité d'informer les chefs d'établissement de l'intérêt des formations « SST de base » de proximité en vue de faire acquérir un des deux prérequis nécessaires pour accéder à la formation de formateurs SST ;
- Intégration du nouvel effectif plancher dans l'organisation des MAC de formateurs SST (10 formateurs au lieu de 12) ;
- Nécessité :
  - d'assurer les formations de formateurs et de poursuivre les MAC FO SST pour maintenir l'effectif des formateurs face aux départs (retraite, mutation...) et permettre ainsi la formation obligatoire en CAP et dans certains Bac pro ;
  - de proposer une formation SST de base et une session MAC SST de base pour former ou recycler les enseignants dont la formation de base est trop ancienne de façon qu'ils puissent intégrer une formation de formateurs ;
  - de recruter et former une formateur(trice) de formateurs SST pour pallier les départs imminents des formatrices et de formateurs actuels (retraite ou changement de mission) ;
  - trouver un établissement sur Nantes, facilement accessible depuis la gare, pour stocker le matériel et accueillir les formations.

**Madame BALANDRAUX** indique qu'une formation initiale pour devenir formateur de formateurs est programmée en novembre 2021 et un MAC est prévu fin septembre/début octobre 2021. Elle réagit au fait que la formation au secourisme ne soit plus obligatoire dans toutes les filières de bac pro. Elle précise que l'INRS reste en contact avec le ministère de l'Éducation nationale et fait des propositions pour faciliter la mise en œuvre de cette formation pour ce niveau d'études. Le certificat SST représente en effet une véritable plus-value en termes de savoir-faire et savoir-être, facteurs d'employabilité des jeunes.

**Monsieur RADIGOIS** suggère de profiter de sa participation au comité de suivi de la transformation de voie professionnelle pour faire des propositions en ce sens, soulignant, que la formation SST n'est pas réservée aux seuls professeurs de PSE. A la suite d'une question portant sur les sections de BTS, Monsieur RADIGOIS rappelle que les référentiels de ces diplômes intègrent l'Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail et par conséquent, que les enseignants intervenant en BTS sont concernés et qu'ils participent aux différentes formations.

**Dans le privé, Madame OILLIC** explique que l'offre de formations ne propose pas de formation SST de base, les enseignants doivent se tourner vers les ressources internes aux établissements. Une formation de formateurs a permis de valider 10 nouveaux formateurs et 26 ont été recyclés cette année contre 48 l'an dernier, pour les raisons sanitaires.

## 2.3 LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

### 2.3.1 PRAP IBC

#### Intervention de Madame LOIRAT

Madame LOIRAT rappelle que l'acteur PRAP peut dispenser la formation mais ne peut pas la certifier contrairement au formateur PRAP.

Elle explique que la transformation de la voie professionnelle va permettre le **développement de cette formation** dans la mesure où le contenu de la formation théorique se retrouve dans les nouveaux programmes de PSE de CAP et Bac pro et celui de la partie pratique figure dans les référentiels de l'enseignement professionnel. En BTS, les contenus avec l'analyse de postes de travail sont uniquement indiqués dans l'enseignement professionnel industriel ou tertiaire. Les professeurs de PSE et ceux de STI assistés de ceux d'EPS pourront ainsi conjointement assurer la formation.

La certification des apprenants va être facilitée grâce au **livret de suivi PRAP intégré au manuel du formateur**, ce qui permettra de recenser, pour chaque compétence, qui l'a enseignée et quand. Cet outil, une fois installé sur Pronote, sera disponible à tous les intervenants qui ont suivi les deux cycles de formation (ES&ST et acteur PRAP), ce qui facilitera ainsi la traçabilité et aidera la gestion de la formation durant le cursus scolaire. Il sera prochainement accessible sur le site ES&ST et pourra être en parallèle communiqué aux IEN SBSSA et aux DDFPT.

La participation aux différentes formations se présente ainsi :

- 40 places pour la formation « acteurs PRAP » - 38 présents ;
- 20 places pour la formation de « formateurs PRAP » - 17 présents ;
- 70 places pour le MAC PRAP - 53 présents.

Grâce à la vérification du volontariat et de la disponibilité des candidats, les absences se justifient le plus souvent par des raisons de santé imprévues. 1 MAC PRAP a été annulé à cause de la pandémie.

Au total, sur l'académie :

- 543 acteurs PRAP IBC ;
- 162 formateurs PRAP dont 7 dans l'enseignement supérieur ;
- Baisse de 38 % d'élèves certifiés du fait du confinement qui n'a pas permis d'organiser l'épreuve finale qui a lieu, en général, en fin d'année scolaire de la classe de terminale.

L'académie dispose ainsi de moyens pour démultiplier le nombre d'enseignants chargés de la formation en CAP et Bac pro et pour déployer celle-ci aux filières post bac.

Mme LOIRAT déplore la grande disparité entre les établissements, certains ne possédant pas ou trop peu de personnel apte à délivrer le certificat.

Situation dans le privé : Cette année, la formation de formateurs PRAP a été annulée du fait du contexte sanitaire. Seule une formation acteur PRAP IBC a permis de certifier 7 enseignants.

Lors de son intervention, M. RADIGOIS propose que la formation PRAP puisse bénéficier d'outils de simulation et de traitement. Ceux-ci permettraient dans un premier temps, de réaliser de façon virtuelle des situations en lien avec le risque lié à l'activité physique et ensuite, d'analyser l'activité de l'opérateur en vue d'identifier les risques de Troubles musculo squelettiques (TMS).

### 2.3.2 PRAP 2S

**Intervention de Madame BERNARD** du fait de l'absence de Mme GUIBERT

La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique concerne uniquement le secteur santé-social (PRAP 2S). Depuis 2018, la formation auprès des jeunes a évolué de façon positive en intégrant les concepts dans tous les projets et tout au long de l'année, donc pas uniquement de façon ponctuelle, lors de l'étude de la séquence.

La crise sanitaire a obligé à reporter certaines formations, ce qui répond à la nécessité de maintenir le vivier de formateurs à flot. Le secteur public compte 33 formateurs au total.

Situation dans le privé :

Il y a eu plus de places offertes qu'occupées du fait de problème de communication et d'inscription.

9 nouveaux formateurs ont été validés ce qui porte à 35 le nombre total de formateurs.

Parmi cet effectifs, 6 ont été recyclés.

L'impact de la crise sanitaire sur la formation des jeunes a été faible car la plupart des sessions ont pu être finalisées en amont du confinement.

**Intervention de Madame SERVEAU**

Mme SERVEAU confirme que cette formation, indispensable dans le cadre professionnel, est dense mais très appréciée et qu'elle se passe toujours dans de bonnes conditions.

## 2.4 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU MONTAGE, DÉMONTAGE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

**Intervention de Monsieur AUBRIOT**

La formation concerne tous les niveaux de formation, du CAP au BTS et elle est obligatoire dans certains diplômes. La grande majorité des professeurs concernés ayant été formés, l'offre de formation cible les nouveaux arrivants. Elle est cependant concentrée au recyclage des anciens formateurs qui manifestent leur appréhension à accompagner un groupe d'élèves en hauteur.

La formation comprend une partie théorique à distance et une autre pratique qui se déroule sur un des sites référents répartis sur chaque département. Les formations ont été annulées du fait des contraintes sanitaires.

Un groupe rassemblant 7 à 8 enseignants et piloté par Monsieur AUBRIOT et Monsieur PIQUET travaille à la réactualisation d'une vidéo concernant les techniques de montage et démontage d'un échafaudage et espère pouvoir passer à la conception cette année.

Situation dans le privé :

La formation a été annulée pour cause de confinement et une formation R 408 a été mise en place cette année.

## 2.5 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES FLUIDES

### **Intervention de Monsieur AUBRIOT**

Cette formation concerne les sections énergétiques rassemblant les métiers dits « du froid » et « du chaud », dans le cadre soit de l'installation, soit de la maintenance. La nécessité de récupérer les fluides lors des TP répond à un critère environnemental. Cette formation s'organise sous forme hybride, à la fois en distanciel et en présentiel pour la pratique avec un questionnaire préalable. L'objectif de former un personnel par établissement est atteint puisque sur les 3 personnes qui restaient à former, 2 ont obtenu la validation et la troisième a fait valoir ses droits à la retraite. La formation pratique s'arrête donc, la formation théorique reste disponible sur M@gistère.

## **2.6 L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)**

### **Intervention de Monsieur AUBRIOT qui représente plusieurs IEN : Messieurs MONNIER, RADIGOIS, DZIUBANOWSKI**

Cette formation est récente et a été développée en partenariat avec l'OPPBTBTP. Elle a pour objectif de former dans un premier temps des professeurs, et ensuite les jeunes qui interviennent dans le secteur du bâtiment et qui travaillent à proximité des réseaux de fluides (gaz, électricité, eau). Elle prend principalement appui sur un parcours de formation réalisé sur l'espace M@gistère (accessible en distanciel).

Ainsi, ceux issus du public, du privé et de CFA, préparant 93 diplômés au total, du CAP au BTS, sont concernés. Monsieur AUBRIOT remercie tous les intervenants qui ont participé à ce travail collégial, notamment le personnel de la DAFPEN. La vidéo conçue par Monsieur OUVRARD est présentée pour montrer le déroulement de la formation.

L'intervention de Monsieur CORBINEAU nous permet de **comprendre la conception du parcours M@gistère.**

Il se compose de trois niveaux : opérateur, encadrant et concepteur, chacun contient des modules conçus pour favoriser l'interaction. L'organisation est identique et contient diverses informations (les objectifs et savoirs correspondants), des ressources utiles et des activités à réaliser. Des modules sont consacrés à la réglementation, d'autres à la formation technique avec des tests de positionnement et d'auto-évaluation qui permettent la validation selon le taux de réussite aux exercices. Des fiches techniques constituent des ressources qui peuvent être utilisées avec les élèves. Un espace de partage de données existe en vue de mutualiser des outils pédagogiques ainsi qu'un forum pour échanger entre participants. Un tableau de bord permet de suivre l'avancée du parcours. A la suite de celui-ci, l'obtention du certificat est une démarche personnelle que ce soit tant pour l'enseignant que pour le jeune. Dans ce cas, il faut contacter un centre de formation pour connaître la procédure à suivre.

Le parcours M@gistère sera proposé à l'ensemble de l'académie. 50 professeurs de BTS du secteur public, issus du gros œuvre, du second œuvre et des métiers du bois l'ont déjà testé et ont estimé sa durée entre **8 et 10 heures.**

L'ouverture aux CFA se fera par l'intermédiaire de l'OPPBTBTP, celle au secteur privé par l'intermédiaire d'une communication avec l'Inspection générale.

Monsieur AUBRIOT rappelle le devoir de former les jeunes et de vérifier les acquis au moyen de la certification individuelle, de quelques questions dans les CCF ou d'un questionnement lors de l'embauche en entreprise.

## **2.7 CERTIFICAT D'APTITUDE À LA CONDUITE EN SECURITE (CACES)**

### **Intervention de Monsieur LE GAL**

Sur les 8 places offertes, 7 stagiaires ont été formés. Les autres formations dont celles relatives aux engins de chantier ont été stoppées et reconduites à la rentrée. L'offre de formation augmente sur la partie chariots élévateurs à cause du nombre de stagiaires en liste d'attente.

Jusqu'à présent, cette formation se passe uniquement en présentiel mais un projet d'hybridation est à l'étude avec des interlocuteurs de l'académie d'Orléans-Tours, il est actuellement freiné par la limitation des déplacements.

Au total, 109 jeunes et 54 formateurs ont été formés.

Situation dans privé : Monsieur DUBE précise que cette offre est nouvelle et s'est traduite par deux formations qui ont permis la validation de 10 personnes pour le R 489 et 18 personnes pour le R 485. Plusieurs sessions auront lieu en février.

## 2.8 RISQUES BIOLOGIQUES

### Intervention de Madame SERVEAU

Au niveau national, le Réseau ressource risque biologique (3RB) fournit des informations et des outils pédagogiques (documents, vidéos) à disposition des enseignants pour aider à la mise en œuvre de la démarche de prévention du risque biologique auprès des élèves.

Au niveau académique, la formation de proximité qui devait avoir lieu au LP Brossaud-Blanchon à St Nazaire a été reportée.

Situation dans le privé : L'enseignement privé n'a pas organisé ce type de formation car aucune demande d'établissement n'a été formulée, ce qui peut s'expliquer par la méconnaissance du dispositif d'où la nécessité d'associer les enseignants du privé à cette formation.

Un séminaire, en partenariat avec l'INRS, a été proposé en distanciel en novembre 2020. Deux formatrices y ont participé. Madame MOREAU, en remplacement de Madame MOTTET, a assisté à la première journée destinée à la formation des nouveaux formateurs et Madame GUINEBRETIERE à la seconde affectée aux formateurs de tous les secteurs. Madame GUINEBRETIERE a été sollicitée pour rejoindre le groupe 3RB au niveau national avec Madame SERVEAU. Au niveau académique, un des objectifs visés est de mettre en place une formation hybride afin d'enrichir la journée en présentiel d'un parcours M@gistère. Des félicitations sont adressées à Madame SERVEAU pour avoir porté l'organisation globale du séminaire national.

## 2.9 RISQUES CHIMIQUES

### Intervention de Madame SERVEAU

L'offre propose une formation annuelle ainsi qu'une formation de proximité.

Situation dans le privé : Une formation a été mise en place mais n'a recueilli aucune inscription. Face à cette situation, un travail commun avec le corps d'inspection serait intéressant pour inciter les enseignants à se former et remplir ainsi les sessions de formation.

## 2.10 RISQUES D'ORIGINE ELECTRIQUE

### Intervention de Monsieur RADIGOIS

Au niveau national, cinq scénarios de réalité virtuelle, exploitables sous diverses formes, ont été conçus avec l'expertise de Monsieur AUBERT, formateur de formateurs de formateurs, qui travaille en relation avec l'INRS. Ils permettent aux jeunes, d'une part, de réaliser de façon virtuelle une activité sur une installation électrique avec la liberté d'opérer et au formateur, d'autre part, de questionner et d'évaluer le travail en s'appuyant sur les observations restituées par l'outil de captation des gestes.



Ces cinq scénarios ont été financés par le ministère de l'Éducation nationale et ils sont accessibles gratuitement via la plateforme « Étincelle » du ministère que pilote le réseau Canopé. La réalité virtuelle, réalisée en plateau technique ou à distance permet de créer tout type de situations qui peuvent être utilisées pour la formation et l'évaluation et enrichit ainsi le travail exécuté en atelier.

Sept autres scénarios complètent la première série et, pour le réseau Éducation nationale, ils sont en vente à un prix intéressant.

Ces outils s'utilisent sous différents modes :

- un tube immersif, dont sont équipés quelques établissements de l'académie, qui permet au professeur et élèves d'observer un jeune en train de réaliser l'activité et d'observer ensuite les gestes grâce à la vidéo de son avatar ;
- un visiomasque, dont la région Pays de la Loire dotera d'au moins un exemplaire tous les établissements ;
- un écran d'ordinateur et son clavier, qui présente la possibilité d'un entraînement à distance.

Le volume de formation à assurer est important notamment pour le niveau le plus bas. Le référentiel sorti en 2020 cible tous les diplômes, depuis le CAP jusqu'au BTS, concernés par la formation à l'habilitation électrique et le niveau requis pour chacun. Des formations de bassin sont organisées avec, en parallèle, le recours au parcours M@gistère et à l'outil d'immersion dans l'activité professionnelle afin de pallier la difficulté de convoquer un grand nombre de formateurs sur plusieurs jours. Ce moyen allie présentiel et distanciel, ce qui facilite le déploiement des formations de formateurs. Les outils et méthodes pédagogiques seront disponibles sur la plateforme Etincelle.

Monsieur RADIGOIS revient sur la formation AIPR et indique que, le niveau d'habilitation électrique est déterminé pour chaque statut (opérateur, encadrant, concepteur) ainsi que le degré d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Situation dans le privé : Une formation de base et une session de Maintien et d'actualisation des compétences sont systématiquement proposées.

Madame BALANDRAUX précise que les formations enregistrées sur OGELI devront être closes à la fin de chaque année scolaire pour faciliter le suivi de la validation, notamment pour les jeunes qui changent d'établissement ou de cycle de formation. Elle ajoute que l'intitulé AIPR ne sera pas notifié sur OGELI.

### **3 POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES**

#### **3.1 WEBMESTRE POUR LE SITE ACADEMIQUE ESST**

Madame TEMPLIER a accepté la mission de Webmestre et elle a assisté à une première formation d'un parcours qui en compte plusieurs afin d'acquérir toute la technicité requise. La page d'accueil de l'espace « Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail », hébergée sur le site académique, est déjà conçue. Chacun est invité à proposer des informations, des ressources pour l'alimenter.

#### **3.2 DÉPLOIEMENT DE « TUTO PREV' » SUR L'ACADÉMIE DE NANTES**

Le déploiement de Tuto Prév' s'organise autour d'une journée de formation théorique à laquelle s'ajoute une journée ou une demi-journée en entreprise. La formation d'aide à la personne à domicile a rassemblé environ trente participants. Les quatre journées en EHPAD n'ont pas pu être réalisées. De ce fait, le plan de formation prévoit de terminer cette formation pour ensuite enchaîner, en fonction de la situation sanitaire, sur le secteur de l'hôtellerie restauration et ensuite celui de la propreté et du nettoyage.

La promotion réalisée lors du déploiement de Tuto Prév' doit s'étendre aux formateurs SST et PRAP.

#### **3.3 PROJETS ES&ST : « BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, À VOUS DE JOUER »**

La somme de 14 000 euros sera partagée entre les six projets déposés, provenant de classes de CAP jusqu'à celles de BTS. Tous n'ont pas pu aboutir en raison du confinement. Un grand nombre d'entre eux se terminera pendant l'année scolaire 2020/2021.

Sur la même période, 6 ou 7 autres projets ont été présentés. Le jury a procédé à l'attribution d'une dotation aussi rapidement que possible pour permettre leur lancement dès le début 2021. Parmi ces projets, figure celui de la création d'un plateau technique dédié au tertiaire qui intègre des aménagements en vue d'améliorer les conditions de travail dans quatre salles.

Monsieur BERTON constate que le professionnalisme augmente d'année en année. La subvention de la CARSAT s'élève à 30 000 euros pour l'année civile 2020. Une large proportion de cette somme est destinée au développement d'actions éducatives au détriment de la participation aux frais de déplacement.

### 3.4 QUESTIONS DIVERSES

Madame LOIRAT assure, durant cette année scolaire, **le tuilage de Madame TEMPLIER** qui lui succèdera, à la suite de son départ en retraite, dès la prochaine rentrée scolaire. Elle suivra également la formation de formatrice de formateurs ES&ST.

Madame BALANDRAUX évoque **la campagne de promotion pour le concours vidéo** lancé en octobre. Cette réalisation répond à la démarche du chef d'œuvre, une des épreuves des diplômes professionnels. Il est donc important de développer la communication autour de cette activité.

Madame LENGRONNE, qui représente les CFA, s'inquiète de savoir comment procéder à la **mise à jour de la base OGELI** depuis que le suivi des formateurs SST n'est plus assuré au niveau académique et ce depuis janvier 2020. Madame BALANDRAUX lui répond qu'elle devra adresser les procès-verbaux à l'INRS par voie numérique. Elle ajoute que les CFA doivent dorénavant s'orienter vers les organismes habilités pour assurer la mise à jour des compétences des formateurs SST.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.